

La gestion confiée à El Djazaïr Istithmar Spa

DANS le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 100 de la loi de finances complémentaire pour 2009, prévoyant la création de 48 fonds d'investissement de wilayas de 1 milliard de dinars chacun, la société "El-Djazaïr Istithmar" régie par la loi n°06-11 relative aux sociétés de capital investissement, s'est vue confier la gestion de seize de ces fonds destinés au financement des projets dans les wilayas d'Alger, Aïn Defla, Médéa, Constantine, Annaba, Guelma, Souk Ahras, Khenchela, Tébessa, Tlemcen, Aïn Témouchent, Relizane, Biskra, Ouargla, Illizi et Tamanrasset. L'établissement financier nouvellement créé dans le cadre des orientations gouvernementales invite ainsi à travers un communiqué publié hier, les jeunes promoteurs qui ne disposent pas suffisamment de fonds propres pour la création ou l'extension de leurs entreprises à l'effet de solliciter la filiale de la Badr et de la Cnep-Banque, El-Djazaïr Istithmar Spa, société de capital investissement, pour la participation à travers les fonds d'investissements de wilayas qu'elle gère pour le compte du Trésor public, à l'effet de concrétiser leurs projets. La gestion de ces fonds d'investissements de wilaya, constitués par la ressource publique, est confiée aux sociétés de capital investissement opérationnelles sur ce segment de marché, chargées de prendre des participations dans les entreprises créées par les jeunes promoteurs. Il s'affit là d'un



pui et de soutien aux jeunes entrepreneurs qui disposent ainsi d'une autre offre de financement mise en place dans le cadre du développement de nouveaux produits financiers, tel le capital investissement, et ce pour répondre aux besoins spécifiques de financement des entreprises. Les objectifs étant de garantir l'impulsion du développement local, à travers la multiplication des projets d'investissement, et la participation à l'absorption du chômage par la création et le développement des PME. Les porteurs de projets peuvent donc, d'ores et déjà, solliciter la Spa El-Djazaïr Istithmar, déjà opérationnelle, pour sa participation, à différents stades (création, développement, restructuration et transmission) dans le capital de leur

auprès des agences de la Badr de leurs lieux de résidence. En effet, la Banque de l'agriculture et du développement rural (Badr) a convenu avec "El Djazaïr Istithmar Spa", à ce qu'elle fasse au niveau de ses agences un travail de proximité auprès des investisseurs potentiels et de lui transmettre en second lieu les dossiers introduits par les porteurs de projets. Enfin, pour ce qui est des conditions de la prise de participation dans le capital de la PME par "El Djazaïr Istithmar" Spa, il faut savoir que cette institution intervient à hauteur de 50 millions de dinars maximum par une participation minoritaire sur 5 ans pour des projets de création, développement, restructuration et transmission d'entreprises. Pour rADDel.

complémentaires pour 2009 a prévu la création d'un fonds d'investissement par wilaya chargé de participer au capital des petites et moyennes entreprises, notamment, celles créées par les jeunes entrepreneurs. Une dotation budgétaire de 48 milliards de dinars a été prévue à cet effet, elle sera répartie entre ces fonds. Selon un communiqué du ministère des Finances, publié jeudi, les fonds d'investissement de wilaya sont constitués par la ressource publique. La dotation prévue à cet effet sera répartie équitablement entre les 48 wilayas du pays, soit 1 milliard par wilaya. Ces fonds viendront en appui aux PME et aux jeunes entrepreneurs qui ne disposent pas suffisamment de fonds propres pour la création puis l'extension de l'entreprise. Ces ressources apportent un double réponse en terme de levier pour le financement externe mais aussi en apport de ressources à coût nul. La création des fonds d'investissement de wilaya répond à plusieurs objectifs notamment l'impulsion du développement local à travers la multiplication des projets d'investissement initiés localement ; la participation à l'absorption du chômage à travers la création et le développement des PME par les jeunes entrepreneurs ; et l'augmentation de l'offre de financement en direction de l'économie nationale par le développement de nouveaux produits financiers tels que le capital investissement afin de répondre aux besoins spécifiques de financement d'entreprise. Les sociétés

une expertise internationale et constituée à cet effet, auront à intervenir sur leurs ressources et sur celles des fonds d'investissement mis à leur disposition. La mise en œuvre de cette opération s'opère en confiant la gestion de ces fonds aux sociétés de capital investissement opérationnelles, lesquelles, en ciblant ce segment de marché, vont apporter du capital, ainsi que leurs réseaux et expériences à la création et aux premières phases de développement des jeunes entreprises. De ce fait, ces sociétés, en adhérant à ce dispositif et en prenant des risques, apportent des fonds propres destinés au financement de start-up et aussi de l'ingénierie financière. Ces sociétés sont chargées de prendre des participations dans les entreprises créées par les investisseurs. A ce titre, une convention a été signée par ces sociétés avec le ministère des Finances qui définit, notamment, les modalités d'utilisation des fonds confiés. Cette convention traite des différents aspects du mandat de gestion, notamment la constitution et la mise à disposition des fonds, le champ d'intervention de ces sociétés, les modalités de leur intervention et leur rémunération. Les fonds de wilaya sont répartis entre les sociétés de capital investissement selon leur capacité et leur présence sur le territoire national. Cette répartition est opérée de manière à assurer la couverture de l'ensemble des wilayas du pays et permettre un équilibre régional en matière de création d'entreprises et d'emplois.